secours religieux ; elle a même pris l'initiative à cet égards et montré pour cette affaire la plus louable sollicitude. Des conférences ont eu lieu, dans lesquelles un vicaire-général a été appelé, et des mesures seront prises pour que les colons aient en Algérie, à portée de leurs demeures, des ministres de la religion.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 22 DECEMBRE 1848.

Vû les évènements importants survenus à Rome, nous croyons devoir remettre à notre prochaine feuille plusieurs articles pour donner le suivant et les détails qui viennent après, au sujet de ces évènements. Nous les extrayons de *l'Ami de la Religion* de Paris.

ÉVÉNEMENTS DE ROME.

« Pie IX était captif hier : il est peut-être en fuite aujourd'hui ! Le chef de ses ministres a succombé sous le poignard d'un lâche assassin : une troupe frénétique assiège les portes du Quirinal : une heure seulement est donnée au souverain Pontife, pour épargner l'incendie à sa demeure et le massacre à ses fidèles serviteurs : il délibère sous le canon de la garde civique, et sous les menaces de la multitude qui crie : Vive la République ! Son secrétaire intime est tué à la fenêtre du Quirinal, et les balles vont frapper la muraille dans la chambre même du Pape ! On chante, dans les rues de Rome et à Livourne, la gloire *du poignard sacré, du poignard démocratique*, qui a frappé l'infortuné comte Rossi ! On décerne un triomphe impie à l'assassin : on fait des feux de joie et des promenades aux flambeaux en son honneur ; des hordes sauvages parcourent la cité sainte, et forcent à illuminer comme en un jour de fête ! Enfin, à l'autorité du souverain légitime de Rome, du Chef suprême de l'Eglise, a succédé le triomphe sanglant de l'émeute, et le MINISTÈRE DE L'ASSASSIN ! Nous lui donnons ce nom : il n'y en aura pas d'autre dans l'histoire pour des hommes qui ont osé s'imposer au Pontife, sous la protection des mêmes poignards qui ont égorgé son ministre !

Tel est aujourd'hui l'état de la capitale du monde chrétien !

On ajoute, sur la foi d'un courrier qui traversait ce matin Paris et en portait la nouvelle à Londres, que Rome est livrée à de tristes scènes de dévastation et de pillage.

Voilà donc où devaient aboutir tant de cris hypocrites de liberté, tant d'exigences turbulentes, à qui ne suffisaient pas les innombrables bienfaits et les concessions sans bornes du plus libéral et du plus paternel des monarques ! Voilà donc ce que signifiaient ces ovations perfides, ce tumulte triomphal que des voix impostures osaient bien nommer des *émeutes d'amour !* Il n'a donc servi de rien au grand et noble Pie IX d'être le plus généreux des Pontifes et des hommes ! Aujourd'hui, trahi par les uns, menacé et poursuivi par les autres, abandonné de tous, il ne recueille en retour de ses sacrifices et de son amour que la plus horrible ingratitude qui fut jamais. Ah ! c'est bien maintenant qu'il peut redire aux Romains et à l'Italie entière ces paroles déjà empreintes par lui, dans une circonstance solennelle, au cœur de son divin Maître, *Popule meus, quid tibi feci ?* O MON PEUPLE, QUE T'AI-JE FAIT ?

C'est bien à cette heure encore que se vérifie ce pressentiment prophétique qui lui faisait dire, au milieu même de ces premiers triomphes, qu'il n'avait point l'illusion : que Rome pour lui ressemblerait peut-être à Jérusalem ; que le Vendredi-Saint n'était pas éloigné du jour des Rameaux, et que le peuple, toujours facile à entraîner, partout et toujours le même dans ses enthousiasmes ou dans ses fureurs, ferait peut-être succéder bientôt aux cris de l'*Hosanna* l'implacable *Crucifigatur*.

Mais aussi, à Rome comme à Jérusalem, sur son trône ou dans les chaînes, au Vatican ou dans l'exil, roi couronné de gloire ou martyr couronné d'épines, et n'ayant plus à la main qu'un sceptre de roseau, il est également vénérable et cher à nos cœurs. Nous nous trompons : ses malheurs le rendent plus grand et plus auguste à nos yeux ; ils ajoutent à notre vénération un amour plus ardent et plus profond : ils font, osons-le dire, à sa majesté quelque chose d'incomparable et d'achevé. Oui, d'un bout du monde catholique à l'autre, un attendrissement électrique traversera les âmes, réveillera la foi endormie dans les cœurs les plus indifférents, et comme au temps des premières persécutions, comme aux jours de la captivité du Prince des Apôtres, les prières de toutes les églises monteront au trône de Dieu, et les miracles de la foi et de l'espérance chrétienne ne tarderont pas à éclater aux yeux de la terre entière.

Pour nous, enfants de l'Eglise, profitons de ces grandes et terribles leçons. Quels coups faudra-t-il donc que Dieu frappe, si ceux-là ne suffisent pas ? C'est le dernier éclat de la foudre qui grondait depuis longtemps sur nos têtes ; n'est-il pas assez fort pour se faire entendre aux plus sourds, et ses sinistres lueurs ne suffisent-elles pas pour éclairer les plus aveugles ? Que pouvait de plus la Providence pour détromper les hommes abusés, qui depuis huit mois applaudissent à toutes les révolutions qui ébranlent l'Europe : qui n'ont jamais eu de paroles amères que pour les souverains, lorsqu'ils osaient défendre, nous ne voulons pas dire leur puissance, mais leurs jours : qui dans leur enthousiasme aveugle et passionné pour les démagogues de tous les pays se consolent des crimes qui épouvantent le monde, en pensant que les grandes transformations sociales ne s'accomplissent guère sans déchirements ; que telle est la loi douloureuse des temps nouveaux qui se préparent ; comme si les conditions suprêmes et inviolables d'ordre et d'existence pour les sociétés humaines pouvaient jamais être changées ; comme si la loi éternelle qui protége la vie, la propriété, la famille de l'homme, comme si la grande loi de l'autorité et du respect pouvait être un moment suspendue ; comme si les préceptes apostoliques sur la soumission chrétienne pouvaient jamais disparaître du milieu d'un peuple, sans livrer ce peuple à tous les triomphes de la force brutale et à tous les délires de l'anarchie.

Mais laissons ces pensées : ne formons tous qu'un cœur et qu'une âme pour faire parvenir au glorieux vaincu du Quirinal, à notre Père vénéré et chéri, les témoignages unanimes de nos affections et de nos douleurs.

Forcé de quitter Rome, les uns assurent qu'il s'est réfugié à Malte ; d'autres disent à Marseille, sur la terre de France ; d'autres, qu'il n'a pas voulu quitter les Etats de l'Eglise, et qu'il a été chercher un asile près des grottes et des montagnes de Subiaco : quelle que soit la terre hospitalière qui l'a reçu, que cette terre soit bénite ! Les chrétiens la visiteront un jour comme une terre consacrée ; et si Dieu avait voulu que ce fût la terre de France, le sol de notre patrie tressaillerait sous ses pas, et nous saluerions son arrivée parmi nous comme la bénédiction de notre avenir.

Et dès ce moment, en quelque lieu que l'ange du Vatican l'ait conduit, prosternés en esprit et dans l'effusion du plus tendre amour, nous baisons ses pieds, comme nous aurions baisé ceux de Pierre au sortir de la prison Mamertine !

ROME 14 NOVEMBRE.— « Le ministère est averti. Il s'attend à quelque démonstration hostile, et il est très-déterminé à persévérer dans une voie énergique. Il vient de donner l'ordre d'arrêter le fameux P. Gavazzi ce moine turbulent, que les Barnabites ont exposé de leur ordre, et qui parcourt les Légations en soufflant la discorde et en attisant les passions révolutionnaires. On doit l'incarcérer à Corneto, prison destinée aux ecclésiastiques. Le gouvernement a de plus refusé au général Garibaldi le passage à travers les Etats-Romains. Rome est inquiète pour demain. Le retour du prince de Canino, de Pietro Sterbini et du comte Mamiani, qui viennent d'arriver de Turin où ils se sont signalés par leur exagération au milieu de la triste assemblée que préside Gioberti, est de mauvais augure. Le ministère aura-t-il la majorité, c'est la grande question d'aujourd'hui ; les hommes d'ordre, dont il s'est fait hardiment le drapeau, sont en majorité dans les chambres, mais tous les votes ont lieu publiquement, sous le feu des rapports et des insolences de la populace des tribunes, rendue ordinairement à Canino : il se peut que le ministère soit renversé, au moment où il s'y attendra le moins, par un vote de peur.—En Italie, ce n'est pas une épidémie rare, et elle y est très-contagieuse, et vous savez les ravages qu'elle y exerce depuis un an.

ROME 16 NOVEMBRE.— « Toute la nuit a été employée par les chefs des exaltés à préparer par le moyen des cercles la journée d'aujourd'hui ; ils savaient qu'ils n'avaient aucune résistance à craindre de la part de l'autorité. M. Rossi, ministre de l'intérieur et des finances et directeur de la police, n'était pas remplacé ; d'un autre côté, le duc de Rignano, ministre des travaux publics, ministre par *interim* de la guerre, commandant par *interim* de la garde civique, était dans son lit où on l'a tué : il y avait donc interrègne complet dans le gouvernement : ils comptaient aussi que la crainte du poignard rendrait impossible tout autre ministère que celui qu'ils voulaient imposer au Saint-Père, et malheureusement ils avaient raison.

« Minghetti lui même, auquel le Pape s'est adressé après d'autres tentatives inutiles, a refusé comme les autres.

« Dès le matin, des affiches placardées dans les rues invitent le peuple romain à se réunir à dix heures à la place du Peuple ; les carabiniers et le reste de l'armée étaient particulièrement invités à se joindre à leurs frères.

« *Dix heures du matin.*—Le peuple se réunit lentement : il y a un air de hésitation.

« Pendant ce temps-là, les membres les plus influents et les plus honnêtes des deux chambres, les chefs des légions de la garde civique, les officiers supérieurs de l'armée, convoqués par le Saint-Père, se réunissaient auprès de lui au Quirinal.

« Le Pape les assure de ses bonnes intentions de choisir un ministère conforme à leurs désirs, il leur fait part des refus qu'il a éprouvés, il leur demande de protéger quelque temps encore la tranquillité pour qu'il puisse former une combinaison.

« Les réponses embarrassées qui lui furent faites durent lui laisser peu l'espérances, et néanmoins il résolut d'aller jusqu'au bout.

« *Onze heures et demie.*—Les insurgés avaient fait battre le rappel, exciter à domicile l'ardeur des retardataires : ils avaient fini par réunir à la place du Peuple une foule considérable ; gardes civiques, soldats, officiers, peuple.

« Ce rassemblement se met en marche pour le Quirinal, portant des étendards, sur lesquels sont les noms des ministres qu'ils veulent imposer au Saint-Père : Sterbini, Mamiani, l'abbé Rosmini, etc.

« Le courrier et les évènements m'obligent encore à abréger : qu'il me suffise de vous dire que le Pape, après avoir fermement refusé deux fois d'accepter les conditions qu'on voulait lui imposer et de céder devant la force, a dû faire fermer les portes de son palais en présence des menaces dont il était l'objet.

« Les insurgés ont alors voulu y mettre le feu, mais les 80 Suisses de la garde du Pape et quelques gardes nobles les ont repoussés ; alors ils ont descendu dans la ville, appelant le peuple aux armes.

« Toute la garde civique, toute sans exception ;

« Tous les carabiniers ;

« Tout le reste de la troupe se sont joints à eux ; ils ont investi le palais où il n'y avait toujours que les 80 Suisses et quelques gardes nobles : ont braqué un canon contre la porte principale, et ils ont donné une heure au Saint-Père ; il fallait céder ou faire massacrer ses fidèles serviteurs et les Suisses, résolus à mourir plutôt que d'abandonner le Pape : Pie IX suivant en cela, du reste, les conseils du corps diplomatique réuni autour de sa personne, a laissé publier la liste et les conditions que vous trouverez dans les journaux de Rome.

« *P. S.*—17 novembre.—La tranquillité matérielle est en ce moment rétablie, mais il paraît que déjà le cercle populaire a créé un ministère plus avancé que celui d'hier, on fait de nouvelles menaces.

« Le Pape est au moment de quitter Rome."

LE MINISTÈRE.—Le ministère démocratique est ainsi composé :

L'abbé Rosmini, président du conseil et ministre de l'instruction publique.—Mamiani, à l'extérieur.—Galetti, à l'intérieur.—Lunati, aux finances.—Sterbini, au commerce.—Campello, à la guerre.—Sereni, à la justice.

ROSMINI.—Un journal de Gênes assure que M. l'abbé Rosmini a déclaré d'une manière irrévocable ne pas pouvoir faire partie du ministère démocratique.—Nous étions bien sûr que le pieux et savant abbé Rosmini ne consentirait pas à répondre aux espérances que les démagogues avaient osé mettre en lui et qu'il refuserait même la complicité de son nom au ministère issu des sanglantes journées de novembre. Des nuages, qu'il a heureusement dissipés, ont pu être élevés sur certaines de ses doctrines, mais non sur sa foi, sur la délicatesse de son honneur, sur la sincérité et l'ardeur de son amour pour l'Eglise.—Il ne fallait pas qu'il fût permis à des hommes comme Sterbini et Mamiani, de se cacher à l'ombre de sa renommée et de l'outrager de leurs louanges.

DÉTAILS.—La *Gazette Piémontaise* ajoute les quelques détails qui suivent :

" A huit heures du matin, la garde civique s'est rassemblée sur la place avec et sans armes, décidée à avoir les Suisses. Une députation s'est rendue auprès du Pape, qui a capitulé au nom des Suisses, à la condition que tous auraient la vie sauve. Ces conditions ayant été acceptées par le peuple, les Suisses ont été désarmés ; ils partiront ce soir. A neuf heures, la garde civique a pris possession de toutes les portes qu'occupaient les Suisses, et le Saint Père est gardé par elle. Les blessés du peuple et de la troupe sont au nombre de onze ou douze ; aucun n'a succombé.

" Deux cependant sont grièvement blessés. On ne sait pas encore s'il a été tué quelques Suisses. Mgr. Palma est mort sur le coup.—Une balle est entrée dans la chambre où était le Pape.—On n'a pas trouvé le cardinal Lambruschini dans son palais ; il s'est sauvé sous l'uniforme d'un dragon.—Galetti a empêché que l'on commit des dégâts au palais de Mgr. Monsidi.—Le Pape aurait dit, à ce qu'on assure, que, contraint à chasser sa garde, remplacée par d'autres personnes, il ne prenait conseil, dans sa conduite et sa position sans défense, que de la pensée d'éviter l'effusion du sang fraternel par tous les moyens possibles. Tout, a-t-il ajouté, doit céder devant ce principe ; mais je déclare à l'Europe et au monde, que je n'entends prendre de mon aucune part aux actes du gouvernement auquel je veux rester étranger de fait, ayant absolument défendu que l'on se servît de mon nom, et que l'on adoptât dans les actes du gouvernement la formule ordinaire : *Là le bon plaisir de Sa Sainteté.*"

ANARCHIE DANS L'OHIO.

Nos échanges des Etats Unis nous apprennent que l'Ohio est en ce moment dans une anarchie complète. En voici l'explication dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« La constitution de l'Ohio établit que la législature sera composée d'un sénat de trente-six membres, et d'une chambre de soixante-douze représentants. Mais elle défère à cette dernière le pouvoir de modifier, à des époques déterminées, la répartition des membres de la législature en proportion du mouvement de la population. Cette opération eut lieu l'année dernière, et il fut décidé que le comté d'Hamilton avait droit de nommer deux sénateurs et cinq représentants (au lieu de quatre qu'il avait nommés jusqu'alors). En même temps, eu égard à la divergence des opinions prédominantes dans certaines parties du comté, on le divisa en deux districts électoraux : le premier, comprenant la ville de Cincinnati, autorisé à élire un sénateur et deux représentants ; le second, embrassant le reste du comté, et nommant, pour sa part, trois représentants et un sénateur.—En vertu de ces dispositions les whigs adoptèrent des candidatures distinctes pour chacun de ces districts, et, tandis qu'ils succombaient à la campagne, se maintenaient dans l'intérieur de la ville. Mais les démocrates, prévoyant cette demi-défaite et ne voulant pas s'y soumettre, avaient porté une seule et même liste de candidats dans l'un et l'autre district, refusant ainsi de reconnaître la division du comté en deux fractions. La majorité générale leur étant acquise, ils prétendirent alors avoir élu leurs cinq représentants, sans s'inquiéter des deux nominations emportées par les whigs, à Cincinnati."

Qu'est-il arrivé ! C'est que la Législature s'est assemblée. Les démocrates se sont emparés de la salle, ont admis leurs amis d'Hamilton ; et lorsque les Whigs sont arrivés, ils voulurent faire de nouveau l'appel nominal, pour ainsi sanctionner leurs procédés et exclure les élus des Whigs d'Hamilton. Mais les Membres Whigs, voyant qu'ils ne pouvaient les amener à des procédés plus justes, s'organisèrent dans une partie de la salle ; et, aux dernières dates, il y avait ainsi deux législatures siégeant dans la même salle, et ne pouvant ni l'une ni l'autre agir légalement, car il faut dans l'Ohio les deux tiers des membres pour délibérer législativement. Les Démocrates se sont déclarés en permanence, et un d'entre eux a annoncé que ses amis démocrates attendraient encore quelques jours, après quoi le peuple marcherait sur la capitale de l'Etat, et ORGANISERAIT UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE ! Un pareil état de choses est d'autant plus déplorable qu'en se prolongeant indéfiniment, il n'y aura plus, de fait, ni législature, ni cours de justice (les pouvoirs des juges étant limités à un certain espace de temps,) ni Banques (car après quelques jours elles ne seront de pouvoir collecter leurs dettes). Ainsi, c'est l'anarchie qui règne dans l'Ohio ; et si ce conflit dure d'avantage, on paraît craindre que le peuple ne suive le conseil indirect, donné par un démocrate, de marcher sur la Capitale.

CE QU'IL FAUT AU CANADA.

La Chambre de Commerce de cette ville vient de publier un mémoire adressé à la reine, et qui porte :

1° Que le résultat de la cessation totale des droits différentiels sur le grain en Angleterre, sera de vendre New-York le port d'exportation pour la plus grande partie des produits du Canada, où l'économie à faire en suivant cette route.

2° Que le port d'exportation sera le port d'importation.

3° Que le système obligatoire des américains aura l'effet d'attirer à New-York les marchands du Canada, et ainsi de ruiner le commerce du St. Laurent.

Cela posé, la chambre de commerce suggère :

1° Le rappel des lois de navigation en autant qu'elles ont rapport au Canada, et la libre navigation du St. Laurent.

2° L'imposition d'un droit fixe modéré, de pas moins de cinq chelins par quart, sur le blé étranger ; le blé colonial devant être admis sans imposition.

Les raisons qui la portent à faire cette *proposition*, sont les suivantes :

1° Il n'y aurait là aucune violation des nouveaux principes fiscaux du gouvernement anglais, puisque ce droit ne serait qu'une taxe pour soutenir le revenu.

2° Un tel droit ne pèserait pas sur le consommateur, mais sur le producteur, et en général n'augmenterait point en Angleterre le prix des céréales, mais ne ferait que réduire les prix sur les marchés étrangers.

3° Cette *mesure* fournirait à la colonie un million de louis sterling de revenus, et ne pèserait que sur l'étranger.

4° Ce serait un moyen de continuer à maintenir les liens entre le Canada et la mère-patrie.

LES POMPIERS.

Comme nous le pensions, les Pompiers ont montré mardi dernier leur bon-sens et leur amour du bon ordre. Ils se sont bien assemblés le soir et ont bien sonné les cloches des maisons de pompes ; mais ils se sont rendus en paix au Conseil de Ville, où une députation d'entre eux s'est présentée au Maire et a remis entre ses mains la résignation légale de 339 pompiers, avec demande de la déposer devant le Conseil. S. H. le Maire a alors exprimé l'espoir que la Ville ne serait pas privée des services d'un corps d'hommes aussi actifs, et après leur avoir donné l'assurance que leur résignation serait déposée ce soir devant le Conseil de Ville, il leur a recommandé de s'en retourner paisiblement et sans excès de tumulte. Le corps des pompiers s'est alors retiré, et après s'être rendu sur la place d'Armes, il s'est dispersé tranquillement. On ne peut que féliciter cette partie du corps des *Pompiers de Montréal* de leur conduite paisible en cette occasion, et espérer que ce différend pourra se régler à l'amiable.

Nous voyons que la Caroline du Sud s'oppose à ce que le Congrès passe une loi pour défendre l'esclavage dans les territoires nouvellement acquis. Elle menace de se révolter dans le cas où une telle loi serait passée ; et invite les autres Etats à esclaves à l'imiter, et à se concerter avec elle pour adopter toutes les mesures nécessaires. Nous ne croyons pas que pour cette fois encore la Caroline lève sa hache de guerre, mais ce nouvel incident nous convainc de plus en plus que le grand danger et le grand ennemi de l'Union Américaine est et sera toujours l'Esclavage.

Le *Transcript* de samedi disait en réponse à un article de la *Gazette* de Montréal :

" L'Editeur de la *Gazette* ne peut ignorer combien l'on est avide d'emplois dans ce pays, combien l'on s'y cramponne lorsque l'on y est, et quel tapage l'on fait lorsque l'on en est chassé ! C'est de cette question des emplois que proviennent les trois-quarts des embarras ministériels. On ne saurait espérer que le Ministère du jour puisse sur ce point éviter l'impopularité ; il l'encourra et peut-être la méritera, mais jusqu'ici nous ne voyons pas en quoi il a pu l'encourir."

Ce que dit notre confrère, au sujet du cramponnement aux emplois, a été vérifié à la lettre par *les ci-devant Ministres*, comme dirait quelqu'un. Quant à l'impopularité pour nos ministres, c'est comme dit le *Transcript*, une chose qui est encore à venir.

La *Gazette de Québec, Journal à la petite guerre*, prétend que nous recommandons d'augmenter de £100 le salaire du député-receveur-général. Nous sommes vraiment fâché d'avoir à donner à notre confrère une leçon de nos formules. *Le Députe*-Receveur-Général (feu M. Turgeon) avait un salaire de £400, et nous disons qu'on doit le maintenir tel qu'il est, tant que le premier-assistant dans les autres bureaux commencera à avoir au plus £500 jusqu'à près de £700. Car nous pensons qu'il faut tout autant de travail et de capacité pour être Député-Receveur-Général que pour être premier-assistant dans tout autre bureau public. —La *Gazette de Québec* voudra-t-elle rectifier son erreur ?

La *Gazette de Québec* prétend que M. Joseph Cary, Député-Inspecteur-Général (*!*) a été démis de ses fonctions, parcequ'il est devenu aveugle. C'est une erreur. M. J. Cary continue à remplir son charge dans le bureau de l'Inspecteur-général, et c'est M. T. A. Cary (fils du précédent) qui est menacé de perdre la vue. M. T. A. Cary n'a pas été démis. Il a demandé un congé qui lui a été accordé ; si vue ne s'améliorait pas, le congé a été prolongé ; et ce n'est qu'au bout de dix mois que le gouvernement, apprenant que les médecins n'avaient pas espérance de pouvoir rendre la vue à M. T. A. Cary, l'a informé que, où cette circonstance et vû que les affaires du bureau réclamaient les services de tous les employés, il allait être forcé de lui donner un remplaçant. Malgré cette notification, le gouvernement a encore patienté, et l'on nous dit que M. T. A. Cary n'a pas encore eu de remplaçant. Voilà ce que la *Gazette de Québec* appelle *humain*, par distinction. Voudra-t-elle encore rectifier cette erreur ?

Depuis mercredi, le temps s'est mis au froid, et voilà trois jours que nous avons une vraie température d'hiver. Ces froids n'ont cependant pas empêché les bateaux à vapeur entre Lapraine et Montréal, et entre cette ville et Longueuil, de traverser jusqu'aujourd'hui, et hier le *Vulcain* nous est encore une fois arrivé de Sorel. Il repart aujourd'hui, sans doute pour prendre ses quartiers d'hiver. Ainsi, en 1848, la navigation ne se sera fermée que le 23 décembre. Aujourd'hui le froid continue, il fait très froid, le fleuve est couvert de glace, et il commence à neiger.

Le Choléra, qui avait presque disparu en Angleterre, ne fait plus de ravages à New-York. La dernière dépêche télégraphique nous apprend en effet qu'il n'y avait plus que de 4 à 5 cas de cette maladie ; nouvelle raison d'avoir confiance.

Nous avons reçu avec plaisir la suite des " Récollets en Canada. " Ce sera pour le prochain numéro.

☞ Le *Register* aura un mot de nous dans notre numéro prochain.

☞ Nous attirons l'attention du public à l'annonce au sujet du St. Laurent à l'Atlantique.